

## Réunion Publique

Le temps d'une belle soirée, lors de la Réunion Publique du vendredi 29 Octobre, la salle Est-Ouest est devenue « La Maison des Projets ». Une présentation générale du Plan Guide a été faite.



Ensuite, plusieurs tables rondes animées par les Ateliers de Montrottier, ont permis aux Fidésiens présents d'apporter leurs idées et réflexions sur des sites différents du village. Les architectes ont pu ainsi réaliser des esquisses au fur et à mesure des échanges, pour donner corps aux différentes idées et besoins exprimés. Une première dans notre village pour construire ensemble le Sainte Foy de Demain.



## Centre de vaccination

Le Centre de vaccination des Monts du Lyonnais situé au Parc Municipal restera ouvert **jusqu'à la fin Février** et proposera le rappel de vaccination pour la 3ème dose.

Les populations éligibles à ce rappel vaccinal (**6 mois après la dernière injection**) sont les suivantes :

- Les personnes de plus de 65 ans (+ ceux présentant des facteurs de risque)
- à partir du 1er décembre, les personnes de 50 à 65 ans.



## Commémoration du 11 novembre

Sous un soleil automnal, Ste Foy l'Argentière a commémoré l'Armistice du 11 novembre. Ainsi, de nombreux Fidésiens ont pu renouer avec cette tradition solennelle.



Témoignage fictif d'un Poilu à la commémoration du 11 Novembre 1920 par le Collège



Lettre d'un Poilu par les Écoles

## Sens de circulation

Notre village fait des essais de sens de circulation notamment sur la rue du Stade et sur la rue Louis Chaize. Ces tests correspondent à une stratégie globale du fonctionnement des circulations piétonnes et véhiculées dans une configuration de notre commune encore à l'étude dans le cadre des « petites villes de demain ».



Nous vous demandons de **bien respecter ces sens de circulation** et nous vous rappelons que le non-respect des sens interdits, tout comme l'excès de vitesse en agglomération (zones 30 km/h), peuvent être sanctionnés. Nous comptons sur vous tous pour rendre nos déplacements sereins et en sécurité pour chacun.

## Boîte aux lettres du Père-Noël

Le Père Noël va bientôt installer **sa boîte aux lettres** devant la porte de la Mairie.

Pour écrire au Père Noël, c'est simple : il suffit de mentionner clairement sur l'enveloppe, le nom du célèbre destinataire et les coordonnées de l'enfant. Il faut juste déposer sa lettre sans timbre avant le 20 décembre.



Ho ho ho !!! pour avoir des cadeaux sous le sapin, il faut avoir été bien sage tout au long de l'année !

